

POSTULAT
de la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO, concernant la piste cyclable
Rhône route n° 1 (12.05.2011) 5.140

Le trafic cycliste a connu ces dernières années un véritable boom. La cohabitation de moyens de transport dont les vitesses sont très différentes diminue d'une part, les performances de la route et met, d'autre part, en danger les usagers les plus faibles. Selon l'art. 9bis LR, le canton du Valais est tenu d'aménager un axe principal reliant Saint-Gingolph à Oberwald pour l'usage des cyclistes ; pour des raisons de sécurité et dans la mesure du possible, cet axe doit être séparé de la route.

La situation sur le tronçon Mörel-Filet – Brigue est à l'heure actuelle intenable. La piste cyclable passe sur la route cantonale, ce qui est extrêmement dangereux. Il y a certes bien eu une étude réalisée en 2003, mais son exécution a été reportée à une date indéterminée. Et le déplacement de la route de "Zen Hohen Flühen" et la zone alluviale d'importance nationale attenante n'ont pas amélioré la situation. Le Conseil d'Etat est prié d'examiner les mesures requises sur le tronçon Mörel-Filet – Brigue pour prendre en compte cette situation intenable, afin que la route cycliste Oberwald – Saint-Gingolph mérite son nom en étant une voie magnifique.

Sion, le 12 mai 2011
(09h00)

Irmina Imesch-Studer, députée (suppl.), CSPO